

## Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 49 Explorer scientifiquement une problématique professionnelle dont méthodologie et recherche scientifique			
Ancien Code	PAMI4B49SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XASF4490		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	19 C	Volume horaire	124 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Laurie DEWULF</b> ( <a href="mailto:laurie.dewulf@helha.be">laurie.dewulf@helha.be</a> ) Vanessa MADEIRA E SILVA ( <a href="mailto:vanessa.madeira.e.silva@helha.be">vanessa.madeira.e.silva@helha.be</a> ) Christine KNAPCZYK ( <a href="mailto:christine.knapczyk@helha.be">christine.knapczyk@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	190		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette UE constitue la finalité des cours de méthodologie du cursus bachelier sage-femme amenant l'étudiant.e à argumenter une problématique au départ d'une situation professionnelle.

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique

Compétence 8 **Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**

- 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes
- 8.2 2. Fonder sa pratique sur les données probantes

#### Acquis d'apprentissage visés

Problématiser au départ d'une situation professionnelle

Justifier les ressources sélectionnées

Choisir sur base de sources documentaires les thématiques émergentes qui permettent de répondre à la problématique

Argumenter les implications pour la pratique

Argumenter son développement professionnel au travers du travail de fin d'études

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI4B49SFA	Méthodologie 4	12 h / 1 C
PAMI4B49SFB	TFE: travail réflexif en obstétrique dont recherche en anglais	100 h / 16 C
PAMI4B49SFC	AIP Démarche réflexive et développement professionnel: de l'étude de la science de la sage-femme au projet professionnel	12 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### 4. Modalités d'évaluation

Les 190 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI4B49SFA	Méthodologie 4	10
PAMI4B49SFB	TFE: travail réflexif en obstétrique dont recherche en anglais	160
PAMI4B49SFC	AIP Démarche réflexive et développement professionnel: de l'étude de la science de la sage-femme au projet professionnel	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

### 5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

# Bachelier : sage-femme

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Méthodologie 4			
Ancien Code	15_PAMI4B49SFA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF4491		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laurie DEWULF (laurie.dewulf@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

L'activité d'apprentissage de méthodologie offre des outils et permet une guidance en vue de la rédaction du TRO

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Accompagner les étudiants dans leur recherche, dans la rédaction du travail écrit et la préparation de la soutenance orale.

Ce cours mobilise les compétences suivantes:

Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages

1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs

1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession

2.2 2. Pratiquer une démarche éthique

Compétence 4 Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.

4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données

4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)

4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer

4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement

Compétence 5 Réaliser les prestations techniques en période préconceptionnelle, pré, per et post natale et prodiguer les soins généraux, spécifiques et obstétricaux requis

5.1 1. Préparer et exécuter la prestation en utilisant les ressources à disposition

5.2 2. Assurer le suivi des prestations techniques

Compétence 6 Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective

6.1 1. Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible

6.2 2. Concevoir des stratégies pédagogiques et psycho-affectives

6.3 3. Mettre en œuvre les interventions

6.4 4. Evaluer et réajuster le processus et/ou stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention

Compétence 7 Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel

7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données

7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré

7.3 3. Développer la relation d'aide

Compétence 8 Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes

8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes

8.2 2. Fonder sa pratique sur les données probantes

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Présentation du VADEMECUM

Contenu de l'introduction

L'entretien

Contenu de l'iMRED

Contenu de la partie traitant de l'abord de la sage-femme et l'apport personnel

#### Démarches d'apprentissage

Dispositifs variés ; exposés magistraux suivis de la mise en pratique au regard des TRO de chaque étudiant.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Entrevue personnalisée

#### Sources et références

se référer aux ressources partagées lors de cours

#### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les dispositifs de cours se trouvent sur connected.

### 4. Modalités d'évaluation

#### Principe

Une présence régulière assidue et responsable au cours est côtée.

Production écrite intégrée à l'AA TFE

#### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	100	Exm	100	Exm	100

Trv = Travaux, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

#### Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres

activités.

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

# Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

TFE: travail réflexif en obstétrique dont recherche en anglais			
Ancien Code	15_PAMI4B49SFB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF4492		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	16 C	Volume horaire	100 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laurie DEWULF ( <a href="mailto:laurie.dewulf@helha.be">laurie.dewulf@helha.be</a> ) Vanessa MADEIRA E SILVA ( <a href="mailto:vanessa.madeira.e.silva@helha.be">vanessa.madeira.e.silva@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	160		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette AA constitue la finalité des cours de méthodologie du cursus bachelier sage-femme amenant l'étudiant.e à argumenter une problématique au départ d'une situation professionnelle.

Anglais :

Cette activité d'apprentissage est en rapport direct avec communicationnels et linguistiques de la formation. La finalité de cette activité est de préparer l'étudiant les différentes compétences de communication en anglais dans le contexte médical et de la santé au sens global.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Partie Anglais

Au terme de l'activité d'apprentissage, il est attendu, que de façon individuelle et selon les résultats obtenus au test de niveau de langues sur Wallangues, l'étudiant soit capable de :

- formuler correctement des messages liés à la vie quotidienne et professionnelle tant à l'oral qu'à l'écrit.
- structurer correctement en anglais des phrases simples.
- utiliser du vocabulaire adéquat dans un contexte donné.
- appliquer la théorie grammaticale dans des exercices.
- comprendre, formuler et répondre à des questions, traduire des phrases, des textes, des expressions et des mots en lien avec la vie quotidienne et professionnelle tant à l'oral qu'à l'écrit.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Partie Anglais

L'activité d'apprentissage a été pensée selon le niveau de maîtrise de la langue des étudiants défini par les résultats lors du test effectué sur Wallangues. Les niveaux de langues sont définis par le cadre européen commun de référence pour les langues. Par conséquent, l'activité d'apprentissage est axée sur :

- un parcours linguistique en anglais créé dans le but d'aider l'étudiant à acquérir ou à consolider ses connaissances grammaticales et à étendre son vocabulaire professionnel infirmier.
- une table de discussion structurée à partir de mises en situations avec des personnes soignées.

### Démarches d'apprentissage

Partie Anglais

un test d'anglais (Wallangues), réalisé en autonomie avant le 1er cours, permet à l'étudiant et à l'enseignant d'évaluer le niveau d'anglais et d'orienter l'étudiant vers la table de discussion adaptée à son niveau (module 1 - 2)

module 1 : A-1 ou A1 et A2;

module 2 : B1 ou plus.

Tous les étudiants qui ne passeront pas le test seront d'office considérés comme

avancés et devront passer les évaluations prévues pour ce niveau. Le module 2 sera organisé à partir d'un nombre minimum de 3 étudiants du niveau concerné.

• le parcours linguistique 40% de la note finale est accessible autant de fois que l'étudiant le souhaite. Il est à réaliser en autonomie, jusqu'à sa réussite (85% pour chaque Quizz). Parcours obligatoire, à réaliser avant le 1er jour de la session du Q2. En cas de non-réalisation ou de seuil de réussite de 85% pour chacun des Quizz non atteint, un « PR » sera octroyé pour la note globale de l'AA anglais. Par conséquent, un « PR » pour l'UE.

l'examen oral selon les résultats obtenus au test de niveau de langues sur Wallangues : 60% de la note finale; grammaire et vocabulaire vus en classe et grammaire et vocabulaire du parcours linguistique. Examen obligatoire.

En cas de non-réalisation, un « PP » sera octroyé pour la note globale de l'activité d'apprentissage anglais. Par conséquent, un « PP » pour l'UE.

## Dispositifs d'aide à la réussite

Partie Anglais

- L'activité d'apprentissage a été pensée selon le niveau de maîtrise de la langue des étudiants défini par les résultats lors du test effectué sur Wallangues. Les niveaux de langues sont définis par le cadre européen commun de référence pour les langues.
- Parcours disponible librement sur ConnectED
- Contenu des tables de discussion sur ConnectED
- Disponibilité de l'enseignante

## Sources et références

Partie Anglais

- Murphy, R. (2012). English Grammar in Use (4th ed.). Cambridge University Press.
- Seligson, P. L. C. O. C. J. J. (2021). New English File: Elementary: Student's Book : Six-level general English course for adults(Paperback) - 2006 Edition. Oxford University Press.
- Wright, R., & Cagnol, B. (2012). English for Nursing Level 1 Coursebook and CD-ROM Pack (1st ed.). Pearson Education ESL.
- Wright, R., & Cagnol, B. (2011). English for Nursing Level 2 Coursebook and CD-ROM Pack (1st ed.). Pearson Education ESL.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Test sur wallangues.be
- Cours et parcours sur ConnectED
- Liste de vocabulaire sur Quizlet
- Attention, tous ces supports ne suffisent pas à la maîtrise du cours: un travail quotidien et la présence en classe sont indispensables.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Partie Anglais

Q2:

1. Accomplissement du parcours linguistique : le parcours linguistique 40% de la note finale est accessible autant de fois que l'étudiant le souhaite. Il est à réaliser en autonomie, jusqu'à sa réussite (85% pour chaque Quizz). Parcours obligatoire, à réaliser avant le 1er jour de la session du Q2. En cas de non-réalisation ou de seuil de réussite de 85% pour chacun des Quizz non atteint, un « PR » sera octroyé pour la note globale de l'AA anglais. Par conséquent, un « PR » pour l'UE.

2. L'examen oral selon les résultats obtenus au test de niveau de langues sur Wallangues : 60% de la note finale; grammaire et vocabulaire vus en classe et grammaire et vocabulaire du parcours linguistique. Examen obligatoire. En cas de non-réalisation, un « PP » sera octroyé pour la note globale de l'activité d'apprentissage anglais. Par conséquent, un « PP » pour l'UE.

Q3 :

1. Accomplissement du parcours linguistique : le parcours linguistique 40% de la note finale est accessible autant de fois que l'étudiant le souhaite. Il est à réaliser en autonomie, jusqu'à sa réussite (85% pour chaque Quizz). Parcours obligatoire, à réaliser avant le 1er jour de la session du Q3. En cas de non-réalisation ou de seuil de réussite de 85% pour chacun des Quizz non atteint, un « PR » sera octroyé pour la note globale de l'AA anglais. Par conséquent, un « PR » pour l'UE.

2. Examen oral selon les résultats obtenus au test de niveau de langues sur Wallangues en juin : 60% de la note finale; grammaire et vocabulaire vus en classe et grammaire et vocabulaire du parcours linguistique. Examen obligatoire. En cas de non-réalisation, un « PP » sera octroyé pour la note globale de l'AA anglais. Par conséquent, un « PP » pour l'UE.

Toute absence non justifiée par un certificat médical ou pour motif légitime aux modules entraînera des sanctions au niveau de la note à l'examen oral :

• 1 absence (absence à 1h de cours est considérée comme 1 absence) : la note maximale à l'examen oral sera de 14/20.

• 2 absences (absence à 1h de cours est considérée comme 1 absence) : la note maximale à l'examen oral sera de 12/20.

Pour toute absence justifiée par un certificat médical ou pour motif légitime aux cours la sanction pour absence ne sera pas appliquée.

Pour toute partie considérée comme réussie (cf. modalités) la note sera maintenue en cas d'échec dans les autres parties de l'AA. Les parties en échec devront être représentées dans tous les cas.

## Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 160

## Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas d'échec du TRO ( inférieur à 10/20) = pas de pondération avec anglais.

2. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage

- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)

- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

En cas d'échec du TRO ( inférieur à 10/20) = pas de pondération avec anglais.

Les modalités d'évaluation spécifiques sont reprises dans la ou les fiche(s) descriptive(s) de l'activité d'apprentissage correspondante de l'implantation - Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe aux fiches ECTS) - BLOC 4 Bachelier sage-femme" que l'étudiant a reçu, signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser des questions éventuelles".



Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

## Bachelier : sage-femme

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP Démarche réflexive et développement professionnel: de l'étude de la science de la sage-femme au projet professionnel			
Ancien Code	15_PAMI4B49SFC	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF4493		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Christine KNAPCZYK</b> ( <a href="mailto:christine.knapczyk@helha.be">christine.knapczyk@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Selon la loi du 22 avril 2019, loi relative à la qualité de la pratique des soins de santé, l'article 8 précise : « Le professionnel des soins de santé dispense uniquement des soins de santé pour lesquels il dispose de la compétence et de l'expérience nécessaires démontrables. Le professionnel des soins de santé tient à jour un portfolio contenant les données nécessaires, de préférence sous forme électronique, et démontrant qu'il dispose des compétences et de l'expérience nécessaires. »

*"La sage-femme veille à l'amélioration permanente de l'image de la profession et à la professionnalisation, ....*

*Elle mène une réflexion critique sur sa propre pratique et intègre ses réflexions dans sa pratique professionnelle.*

*Elle mène une réflexion critique sur son expertise professionnelle.*

*Elle élabore et exécute un plan de développement professionnel personnel adéquat"*

L'étudiante de bloc 4 s'ancre dans une posture réflexive qu'elle met en lumière via une expérience de stage choisi en fonction de ses aspirations professionnelles.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- Exercer un jugement professionnel.
- Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
- Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Analyser ses objectifs en profondeur

Choisir un mode décisionnel en utilisant un modèle réflexif vu en cours

Expérimenter une Analyse de Pratique par le biais de la confrontation d'idées

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- Accompagnement dans l'explicitation de la démarche réflexive

- Elaboration d'objectifs personnels en lien avec l'identité professionnelle

- Recherche de lieux de stages pour développer les compétences 1 et 2 en lien avec les objectifs

## **Démarches d'apprentissage**

### **Atelier synchrone en présentiel :**

- réception : présentation de processus réflexifs particulièrement en lien avec l'écriture réflexive
- expérimentation des modèles réflexifs professionnels complexes
- exercisation : atelier d'écriture
- métacognition : préparation du stage: rédaction des objectifs, expliquer la pertinence du choix de lieux de stage
- exploration : échange sur expérience avec les pairs sous forme de débats et analyse d'articles professionnels

### **Métacognition**

Rédaction d'un travail réflexif de synthèse en non présentiel asynchrone, avec l'accompagnement d'un Tuteur A Distance (enseignante du cours)

## **Dispositifs d'aide à la réussite**

- Validation des objectifs par l'enseignant avant le départ en stage
- Encadrement individualisé lors des ateliers d'écriture
- Tuteur à Distance : facilite le questionnement, aide l'assimilation de la théorie en faisant lien (aide à la clarification des productions individuelles)

## **Sources et références**

Lafortune, L. (2012). Des stratégies réflexives-interactives pour le développement des compétences . Québec: Presses de l'Université du Québec.

Legault, G. A. (2008). La pratique réflexive et le praticien en éthique. Colloque de l'APEC Québec, juin. Document disponible à l'adresse <[http://www.reoq.ca/wp-content/themes/theme1070/doc/colloques/2008\\_legault\\_pratique.pdf](http://www.reoq.ca/wp-content/themes/theme1070/doc/colloques/2008_legault_pratique.pdf)>.

Paquay, L., Van Nieuwenhoven, C. & Wouters, P. (2010). L'évaluation, levier du développement professionnel : Tensions, dispositifs, perspectives. Louvain-la-Neuve, Belgique: De Boeck Supérieur. doi:10.3917/dbu.paqua.2010.01.

Dubois, L., Bocquillon, M., Romanus, C. & Derobertmeasure, A. (2019). Usage d'un modèle commun de la réflexivité pour l'analyse de débriefings post-simulation organisés dans la formation initiale de futurs policiers, sages-femmes et enseignants. *Le travail humain*, 82, 213-251. <https://doi.org/10.3917/th.823.0213>

Vacher, Y (2022) Construire une pratique réflexive : Comprendre et agir 2e édition de Boeck Supérieur

La bibliographie sera complétée via les recherches des étudiantes (cocostruite via les notes de cours).

## **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Supports postés sur connected :

Power Point

notes de cours

Responsabilité professionnelle de la sage-femme : Compétences essentielles, Philosophie et modèle de pratique ICM Dernière édition 1 juin 2023 consultable sur <https://internationalmidwives.org/fr/resources/responsabilite-professionnelle-de-la-sage-femme>

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

- choix d'un stage de développement de compétence C1 et C2 , élaboration d'objectif, analyse reflexive

-Travail écrit individuel à poster sur ConnectED après la fin du stage presté. Présentation orale de 15 min lors d'une rencontre avec le tuteur

-Se référer au document intitulé: UE 49. AIP : Démarche réflexive et développement professionnel :

Support d'évaluation: consignes et attendus posté sur la premier section du cours sur connected

### Critères minimuns :

Respect des consignes de rédaction du travail

Maîtrise du français

Respect des règles de confidentialité et du non-jugement

Respect de la date de remise des travaux

Bonne utilisation des modèles réflexifs explorés en cours

Un non-respect d'un de ces critères entraine une note inferieure à 8/20 à l'AA

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement non intégrée, les activités d'apprentissage sont associées à un nombre de crédits. Les notes des différentes activités sont prises en compte et font l'objet d'une moyenne arithmétique pondérée pour la validation de l'UE. La validation de l'UE fait l'objet également d'une concertation collégiale où sont présents les responsables des activités d'apprentissage. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).